ccusé de réception - Ministère de l'Intérieur 95-219505856-20251125-2025-257-Al

ccusé certifié exécutoire

éception par le préfet : 25/11/2025

## NUMERO : 2025-257 DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en souspréfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la proposition de l'entreprise « Asterios Spectacles » sise au 35 rue du Chemin Vert, 75011 PARIS, ayant pour objet une représentation de spectacle le 4 décembre 2025,

Considérant les orientations de la Ville dans le domaine de la politique culturelle,

Considérant plus spécifiquement sa volonté de développement de la Culture et son souci d'accessibilité à un public le plus large possible,

Considérant l'offre culturelle 2025/2026 et l'incapacité de la Ville à mettre en place, ellemême, cette offre,

Considérant la nécessité de présenter des spectacles et des rencontres de qualité répondant aux attentes des Sarcellois,

## Décide :

Article 1: de conclure un contrat avec l'entreprise « Asterios Spectacles » sise au 35 rue du Chemin Vert, 75011 PARIS, ayant pour objet une représentation de spectacle le 4 décembre 2025, pour un montant de 15 825,00€ TTC de prestation artistique auquel s'ajoute les défraiements repas de 480,45€ TTC, les défraiements d'hébergements de 862,25€ TTC, pour un montant total de 17 167,70€ TTC et d'autoriser la signature dudit contrat et de toute pièce annexe idoine.

Article 2 : dit que la dépense sera imputée sur le budget communal.

Fait à Sarcelles, le 25 Novembre 2025

Le Maire,

Patrick HADDAD

La présente peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil –BP 30322 – 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.